



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 25 avril 2019

## Présentation des dispositifs financiers proposés par la Banque des Territoires et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Annoncée par le Président de la République le 24 novembre 2017 lors du Congrès des maires, la première séquence des Assises de l'eau consacrée aux services d'eau et d'assainissement organisée en août 2018, a permis au Gouvernement de dévoiler quatre priorités : la connaissance des réseaux, l'accès à l'emprunt des collectivités, la solidarité territoriale et l'aide à l'ingénierie, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et de recentrage de l'activité des agences de l'eau sur des projets prioritaires. La gestion durable de l'eau nécessite en particulier de bien connaître l'état des réseaux afin d'identifier les fuites existantes et planifier les travaux nécessaires.

Ces mesures s'appuient sur les aides des Agences de l'eau et sur la mise en place d'un financement dans des conditions extrêmement avantageuses du petit cycle de l'eau par la Banque des Territoires.

Afin de faciliter l'émergence de ces projets et pour répondre aux besoins exprimés dans le cadre des assises de l'eau, la Banque des territoires a lancé à partir du 14 janvier 2019, l'offre inédite « **Aqua-prêt** » :

- sont éligibles, toutes les collectivités ou personnes morales, ayant la compétence eau ou assainissement : collectivités territoriales et leurs groupements, régies, SPL, entreprises locales bénéficiant d'une délégation de service publique ;
- sont éligibles, les études pré-opérationnelles, les infrastructures ou les équipements de traitement de l'eau potable et de l'assainissement, les subventions accordées à un projet éligible (financement de 100 % du besoin jusqu'à 5M€, 50 % du besoin au-delà) ;
- les projets peuvent être financés sur la durée d'amortissement (jusqu'à 60 ans), à un taux indexé sur le Livret A (Taux du Livret A +0,75 %, soit 1,50 % à ce jour ; taux révisable).

Le mardi 23 avril, Madame Anne TAGAND, Sous-Préfète de Châteaulin, a réuni à Châteaulin, avec Monsieur Olivier BRUNNER, chef de service Collectivités et Industries de la délégation Armorique de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et Monsieur Philippe BESSON, Directeur territorial de la Banque des Territoires, l'ensemble des Maires et Présidents de Communautés de communes de l'arrondissement de Châteaulin afin de présenter ce nouveau dispositif.

L'ensemble des documents relatifs à l' « Aqua-prêt » sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.banquedesterritoires.fr/aqua-prest>
- <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/assises-de-leau---grand-debat-national/un-partenariat-pour-financer-les-reseaux.html>

---

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)



@Prefet29



Préfet du Finistère